

## BORDEAUX METROPOLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015  
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

#### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Commune de Bordeaux - Franchissement au droit de la rue Lucien Faure -  
Pont Jacques Chaban Delmas - Subvention du Conseil départemental de la  
Gironde - Avenant - Autorisation de signature**

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par protocole signé le 28 mai 1999, Monsieur le Président du Conseil général de la Gironde (devenu Conseil départemental en 2015) et Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole en 2015) se sont engagés à soutenir et étudier notamment le projet de franchissement de la Garonne au droit de la rue Lucien Faure à Bordeaux.

Le contrat d'agglomération signé le 22 décembre 2000, pris en application du contrat de plan Etat – Région aquitaine 2000/2006, associe l'Etat, la Région, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux pour le développement et l'aménagement de l'agglomération bordelaise.

Ce contrat traduit notamment la volonté de doter l'agglomération d'équipements performants.

Parmi ceux-ci, le pont Jacques Chaban Delmas (Ex. Bacalan Bastide), au droit de la rue Lucien Faure est un projet majeur du plan des déplacements urbains de Bordeaux Métropole.

Le contrat d'agglomération, dans sa rubrique « créer de nouvelles infrastructures de communication » indique les participations financières allouées à la réalisation des travaux du franchissement Lucien Faure, et plus particulièrement celle du Conseil général de la Gironde. Elles sont traduites par une subvention de 18 millions € dans la convention signée entre La Cub et le Conseil général de la Gironde (délibération communautaire n°2006/824 du 24 novembre 2006).

L'article 6 de la convention prévoit la réalisation des investissements sur une période de 5 ans, à compter de la date de déclaration du début d'exécution des travaux.

L'article 7, prévoit le versement du solde de la subvention au vu d'un état récapitulatif final certifié exact des dépenses réalisées, de la déclaration par le maître d'ouvrage de

l'achèvement de la période de la garantie des travaux du projet et d'une déclaration indiquant le montant et l'origine des aides obtenues pour la réalisation du pont.

La réalisation des travaux du pont s'est déroulée à partir d'octobre 2009.

A ce jour, Bordeaux Métropole a perçu 15 M€.

Compte tenu de la prise de possession de l'ouvrage en mars 2013 et de son ouverture à la circulation, le Conseil départemental de la Gironde propose de verser le solde de la subvention en 2015. Et en l'espèce, sans attendre l'expiration du délai de garantie devant intervenir un an après la date d'effet de la réception de l'ouvrage.

Afin de procéder à l'appel du solde, l'article 7 « Modalités de versement de la subvention » de la convention précitée mérite d'être adapté comme suit :

L'ouvrage étant ouvert à la circulation, le solde de la participation du Département de la Gironde de 3 M€ peut être libéré.

**Ceci étant exposé, il est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le contrat d'agglomération en date du 22 octobre 2000, pris en application du contrat de plan Etat – Région aquitaine associant l'Etat, la Région aquitaine, le Conseil général de la Gironde et La Cub pour le développement de l'agglomération bordelaise,

**VU** la délibération communautaire n°2006/824 en date du 24 novembre 2006, autorisant Monsieur le Président à signer une convention attributive de subvention fixée à 18 millions, à intervenir entre le Conseil général de la Gironde et notre établissement public, dans le cadre de la construction du pont Jacques Chaban Delmas, au droit de la rue Lucien Faure à Bordeaux,

**VU** la convention reçue à la Préfecture le 2 mai 2007, explicitant les modalités de l'attribution de la subvention évoquée ci-dessus,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT QU'il y a lieu de modifier l'article 7 de l'avenant relatif aux modalités de versement du solde de la subvention versée par le Conseil départemental de la Gironde à Bordeaux Métropole pour la réalisation du projet « Pont Jacques Chaban Delmas », au droit de la rue Lucien Faure à Bordeaux,**

## **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention entre le Conseil départemental de la Gironde et Bordeaux Métropole.

**Article 2** : les recettes correspondantes seront imputées au budget principal 2015 – chapitre 13 – compte 1323 – fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. CLAUDE MELLIER

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 2 OCTOBRE 2015